

Assurance collective : Renseignements importants liés au changement d'assureur le 1^{er} juillet 2019



Information importante à conserver, à destination de tous les employés cols blancs

Comme mentionné dans le [communiqué qui vous a été transmis le 27 février dernier](#), Desjardins Assurances sera le nouvel assureur de la Ville de Montréal à compter du 1^{er} juillet 2019.

CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR

Il n'y a aucun changement aux protections offertes dans le cadre du programme ni pour les remboursements.

Vos protections de soins de santé et de soins dentaires demeurent souscrites auprès de votre syndicat. Seule votre assurance vie et votre protection d'invalidité seront désormais souscrites auprès de Desjardins Assurances.

Soyez rassurés! Le programme que nous vous offrons demeure inchangé. Cela dit, certaines pratiques administratives peuvent différer d'un assureur à l'autre. Des ajustements mineurs pourraient donc être requis dans la façon de soumettre vos réclamations d'invalidité. Nous vous invitons à consulter la **FAQ** ci-jointe pour en apprendre davantage.

Lancement du site d'accueil de Desjardins Assurances le 1^{er} juin

Afin de vous accueillir à titre de nouvel adhérent, Desjardins Assurances met à votre disposition toute l'information nécessaire pour assurer une transition en douceur, notamment comment vous inscrire à leurs services en ligne et des marches à suivre pour effectuer vos tâches fréquentes.

Rendez-vous au desjardinsassurancevie.com/villedemontreal dès le 1^{er} juin! Il s'agit de votre porte d'entrée pour tous les services offerts par Desjardins Assurances. Ne manquez pas de sauvegarder cette adresse dans vos favoris!

Renouvellement des taux au 1^{er} juillet

Les taux sont habituellement révisés chaque 1^{er} janvier. Exceptionnellement, une nouvelle tarification entrera en vigueur au 1^{er} juillet 2019 et sera maintenue jusqu'au prochain renouvellement, soit le 1^{er} janvier 2021. Cette variation de taux et l'impact sur vos retenues salariales ne sont pas liés à un changement dans vos conditions de travail. À compter du 1^{er} juillet, consultez la section *Employé>Assurance collective* de l'intranet, également accessible de l'externe (ville.montreal.qc.ca/sectionemployes) pour plus de détails.

En cas de besoin, la liste des personnes-ressources à contacter est jointe à ce courriel.

P.j. liste des ressources

PROGRAMME D'ASSURANCE COLLECTIVE

Changement d'assureur à compter du 1^{er} juillet 2019 - **Foire aux questions**

Information importante à conserver, à destination de tous les employés cols blancs, cols bleus et pompiers.

IMPACT DU CHANGEMENT D'ASSUREUR

1. Est-ce que le passage à Desjardins Assurances a un impact sur mes protections d'assurance collective?

Non. Toutes vos protections et les niveaux de remboursement demeureront les mêmes. Desjardins Assurances utilise une terminologie légèrement différente de celle de SSQ Assurance. Soyez rassurés, il ne s'agit que de différences de vocabulaire. Ces changements de noms n'ont aucune incidence sur vos protections.

2. Est-ce que je vais recevoir une nouvelle carte de paiement?

Non. Puisque vous demeurez assuré auprès de votre syndicat pour vos protections de soins de santé et dentaires. Vous continuerez donc de soumettre vos réclamations à votre assureur actuel selon les mêmes modalités.

3. Quelles seront mes nouveaux numéros de certificat et de contrat?

Votre numéro de certificat sera dorénavant votre matricule à neuf chiffres et votre nouveau numéro de contrat sera le Q1637.

4. Mon régime de retraite est-il touché?

Non, le changement d'assureur n'a aucun impact sur votre régime de retraite.

5. Que se passe-t-il si je suis en invalidité au 30 juin 2019?

Le changement d'assureur n'a aucun impact sur vos prestations d'invalidité. Si vous recevez présentement des prestations d'invalidité, elles continueront à vous être versées selon les modalités actuelles par SSQ Assurance.

6. Mes informations personnelles seront-elles transférées automatiquement?

Oui, toutes les informations présentement au dossier seront transférées.

PROGRAMME D'ASSURANCE COLLECTIVE

Liste des ressources à contacter en cas de besoin

Si vous avez des questions sur vos protections et réclamations d'ici le 30 juin 2019, continuez de communiquer avec SSQ Assurance au 1 877 651-8080 ou rendez-vous au ssq.ca

À partir du 1er juillet 2019, si vous avez des questions sur...	Communiquez avec...		
<ul style="list-style-type: none"> • La marche à suivre en tant que nouvel adhérent de Desjardins Assurances 	Site d'accueil de Desjardins Assurances : desjardinsassurancevie.com/villedemontreal (disponible dès le 1 ^{er} juin)		
<ul style="list-style-type: none"> • Vos protections de soins de santé ou soins dentaires • Les frais admissibles • Comment faire une réclamation • Le statut d'une réclamation • Les autorisations préalables pour des médicaments • La carte de paiement 	Desjardins Assurances Site destiné aux adhérents : desjardinsassurancevie.com/villedemontreal 1 877 838-7082 Lundi au vendredi : 8 h à 20 h (HE) (fermé le 1 ^{er} juillet pour la Fête du Canada)		
<ul style="list-style-type: none"> • Vos réclamations ou vos protections d'assurance vie et d'invalidité 	Desjardins Assurances 1 877 838-7082 (Options 1 & 4) Lundi au vendredi : 8 h à 17h (HE) (fermé le 1 ^{er} juillet pour la Fête du Canada)		
<ul style="list-style-type: none"> • Votre assurance voyage 	Desjardins Assurances 1 800 465-6390 Si vous êtes à l'extérieur de l'Amérique du Nord, appelez à frais virés au 514 875-9170 Numéro de contrat : Q1637 Numéro de certificat : Matricule de l'employé à 9 chiffres Téléchargez l'application mobile <i>Solution voyage</i>		
<ul style="list-style-type: none"> • Le renouvellement de la tarification 	Section <i>Employé</i> > <i>Assurance collective</i> de l'intranet et de l'extranet (http://ville.montreal.qc.ca/sectionemployes , accessible en tout temps à partir de partout)		
<ul style="list-style-type: none"> • Le changement d'assureur • Les changements d'ordre administratif • Une correction à vos informations personnelles 	Employés d'arrondissement ou de la sécurité publique Votre intervenant RH ou écrivez à : assurancecollective@ville.montreal.qc.ca	Employés des services centraux Centre de services aux employés-RH 514 868-5800 ou rh_cse@ville.montreal.qc.ca	Retraités Votre agente préposée aux indemnités au 514 872-9068 ou par courriel : assurancecollective@ville.montreal.qc.ca